

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE  
Ref : 2021-  
Téléphone: 04 66 36 43 04  
courriel : [isabelle.maxch@gard.gouv.fr](mailto:isabelle.maxch@gard.gouv.fr)

Nîmes, le 11 JUIN 2021

**Commission de suivi du site (CSS)  
de la carrière exploitée par la société FULCHIRON,  
sur Saint Victor des Oules  
et Vallabrix**

**Réunion du 30 mars 2021**

Le 30 mars 2021, à 10 heures, s'est réunie en visioconférence, sous la présidence de Mme Nesrin YLMAZ, représentant la préfète du Gard, la commission de suivi du site de la carrière exploitée par la société FULCHIRON, sur Saint Victor des Oules et Vallabrix.

**Ordre du jour**

- Présentation des rapports d'activité de la carrière pour les années 2019 et 2020 par la société Fulchiron,
- Actions 2019 et 2020 de l'inspection des installations classées,
- Question de la représentativité du collège des "Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés" au sein du bureau,
- Proposition d'intégration de la commission de suivi des mesures compensatoires au sein de la commission de suivi de site, plus générale, afin de partager avec ses membres l'information la plus large possible,
- Questions diverses.

Participaient à la visioconférence :

- Mme Nesrin YILMAZ, préfecture, chef du bureau de l'environnement,
- Mme Isabelle MAXCH-TERRADE, préfecture, bureau de l'environnement,
- M. Pierre CASTEL, chef de l'unité Gard-Lozère à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- M. Philippe GARDE, inspecteur à la DREAL,
- M. Damien DESCLIDES, direction départementale des territoires et de la mer du Gard,
  
- Mme Odile PERNIN-VIDAL accompagnée de M. Bernard RIEU, maire de Vallabrix,
- Mme Marie-Michèle ALVARO, maire de Saint-Victor-des-Oules,
- M. Michel MAHIEUX, association « Sauvons nos Villages »,
- Mme Géraldine GUIN, riveraine,
- M. Alain LOONES, Collectif d'association de défense de la colline de Vallabrix,
- M. Pierre-Laurent AUDY, Fulchiron industrielle, directeur industriel,
- M. Fabrice FRECHER, Fulchiron industrielle, directeur de site et directeur technique,
- Mme Jennifer FERRO, Fulchiron industrielle, responsable environnement-foncier,
- M. Rémi ENJOLVY, UNICEM,
- Mme Anne WAROCQUIER, agent administratif,
- M. Bruno MARTIN, responsable production Fulchiron,
- M. Paul PRIVAT, ONF accompagné de M. Thierry MAMALET, ONF.

Absent excusé, ayant donné mandat :

- M. Le directeur du service départemental d'incendie et de secours donne mandat au représentant de la DDTM.

Mme Nesrin YILMAZ, chef du bureau de l'environnement de la préfecture du Gard, remercie les participants et ouvre la séance.

Elle rappelle que cette commission de suivi de site (CSS) qui a été créée par arrêté préfectoral du 16 septembre 2019, a pour objet de débattre, ouvertement et sereinement, des enjeux locaux liés à l'exploitation de ce site et s'assurer de l'efficacité et de la pérennité des mesures prises pendant l'exploitation et pour le post-exploitation.

Le première réunion de la CSS en novembre 2019 était une réunion d'installation avec un focus sur la problématique des poussières. La réunion d'aujourd'hui abordera entre autres la problématique "eau".

Elle laisse la parole à M. Pierre-Laurent AUDY, nouveau directeur industriel qui présente Monsieur Fabrice FRECHER, nouveau directeur du site, puis à Mme Jennifer FERRO pour la suite de l'ordre du jour.

## I/ Présentation par la société Fulchiron

(Document détaillé présenté en séance par la société Fulchiron, joint au présent compte-rendu)

### 1/ Exploitant :

La carrière est exploitée par la société Fulchiron industrielle (14 salariés sur site), laquelle fait partie du groupe MALABRY.

### 2/ Activité en 2019 et en 2020 :

L'extraction est réalisée en sous-traitance.

Le traitement concerne 2 secteurs d'activité : sable lavé / sable lavé et séché.

En 2020, malgré une semaine d'arrêt du site (1er confinement), le tonnage général (310 000 t) a été pratiquement maintenu par rapport à 2019 ( 340 000 t ).

Concernant le sable lavé et séché : la baisse n'est pas significative également.

### 3/ Les mesures environnementales

- La tierce expertise PM10 et PM 2,5 s'est terminée en février 2020.

La conclusion du cabinet EVADIES fait apparaître que sur la base de deux méthodes d'analyses différentes ( méthode gravimétrique: concentrations journalières, et méthode en continu via micro-capteurs: acquisition de valeurs de mesures en temps réel), les concentrations moyennes des campagnes de mesures en poussières en suspension PM10 mesurées dans l'air ambiant sont inférieures à la limite de 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et à l'objectif de 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

- Les retombées de poussières:

Conclusion: En respect de l'AM du 22/09/1994, les moyennes annuelles des teneurs en poussières au niveau des 4 stations situées dans l'environnement humain (jauges B1 à B4) sont inférieures à la valeur limite des émissions de poussières (VLEP) fixée à 500 mg/m<sup>2</sup>/jour. Un passage de la surveillance à fréquence semestrielle est envisagée en 2021.

En 2019, le plan poussière a été mis en place (arrosage des pistes, aspersion d'eau, nettoyage route d'accès,...)

- Sur l'aspect Bruit:

Le niveau de bruit ambiant relevé en limite d'emprise est conforme à la réglementation et à l'arrêté d'autorisation (AP) du 18/01/2019.

- Problématique "EAU":

La consommation en 2019 était de 143 315 m<sup>3</sup> contre 129 970 m<sup>3</sup> en 2020.

Des analyses de la qualité des eaux superficielles et souterraines ont été réalisées le 11 mai et le 30 octobre 2020. Les résultats ne présentent aucune non-conformité.

De plus, en avril 2020, Fulchiron a fait réaliser des relevés IBGN au niveau de l'Alzon permettant de statuer sur la qualité de l'eau en amont et en aval de la carrière. L'état écologique est de bonne qualité.

#### - Biodiversité:

Un suivi est réalisé tout au long de l'année par les Ecologistes de l'Euzières.

De plus, en respect de l'article 7 de l'AP du 18/01/2019, un comité de suivi des mesures compensatoires a été mis en place, suivi par la direction de la biodiversité de la DREAL Occitanie. Le dernier a eu lieu le 08 septembre 2020 regroupant certaines parties intéressées de la CSS.

**Il est proposé l'intégration de cette commission de suivi des mesures compensatoires au sein de la commission de suivi de site, plus générale, afin de partager avec ses membres l'information la plus large possible sur le périmètre de l'autorisation environnementale de la carrière emportant les différentes autorisations du code de l'environnement qui lui sont nécessaires.** Cette proposition a été soumise avant la CSS par courrier à la direction de la biodiversité de la DREAL Occitanie. Celle-ci n'a pas encore apporté de réponse et sera relancée pour obtenir sa position à ce sujet.

#### - Suivi stabilité et aménagement état final:

Un suivi de la stabilité des fronts et de l'ensablement du Valladas est assuré tous les mois par le cabinet expert SOLUSOL

Le rapport annuel est revu pour une meilleure compréhension et pour permettre de mettre en évidence le suivi et les travaux effectués par Fulchiron. A ce jour, le suivi est respecté et les préconisations du cabinet expert ont toujours été prises en compte par l'exploitant.

#### - Le réaménagement du site:

Le réaménagement avance au rythme de la nature. Un partenariat depuis 2020 avec l'IUT de Perpignan permettra sur 5 ans de déterminer les conditions optimales de développement de la végétation. Par ailleurs, l'apport de broyats de végétaux, mis en place depuis 2019 via un partenariat signé en 2020 avec le SICTOM d'Uzes, révèle des effets bénéfiques pour les futurs plants (activité microbienne).

Enfin, Fulchiron a communiqué à la DREAL en décembre 2020, une étude demandée par son AP portant sur le dimensionnement des bassins de décantation qui devront être mis en place avant son départ.

## **II/ Actions 2019 et 2020 de l'inspection des installations classées**

Le document détaillé présenté en séance par -Monsieur GARDE, inspecteur des installations classées est joint au présent compte-rendu.

La DREAL rappelle que l'arrêté d'autorisation n°19-002N du 18 janvier 2019 régleme la carrière, qui fait l'objet d'inspections annuelles.

#### **- Suites à l'inspection 2019 :**

amélioration des installations électriques, mise en place de la surveillance mensuelle de la stabilité des alvéoles (résultats satisfaisants) ;

- Suite à l'inspection 21 janvier 2020 - (thématique : poussières dans l'environnement):

3 non conformités et 2 écarts susceptibles de mise en demeure ou de sanction (SMEDS) ont été relevés lors de ce contrôle, ce qui a entraîné la rédaction d'un projet d'AP de mise en demeure (APMD)

Le 20 février 2020, l'exploitant a répondu et apporté les justifications nécessaires, ce qui a rendu l'APMD, sans objet.

- Autres actions en 2020 et 2021:

Suivi du transfert de sables en provenance du site FERROPEM: L'opération a dû être interrompue dès le mois de juillet faute d'une qualité suffisante des apports.

Eau : objectif de mise en place d'un AP complémentaire à l'été 2021 pour fixer les objectifs ci-après:

1- consommation en eau (sécheresse),

2- remise de l'étude de dimensionnement des bassins de décantation avec sa phase de réalisation à prescrire,

3- périodicité à adapter dans la surveillance de la stabilité des alvéoles (résultats actuels satisfaisants) dans l'AP.

**Le volet "eau" sera une des thématiques vérifiées lors de la prochaine inspection du site.**

M. Garde rappelle que l'inspection du travail est transférée en DDETS au 1er juillet 2021.

### **III/ Questions suite aux présentations de la Société Fulchiron et de la DREAL**

#### **1- Questions relatives au réaménagement et à la revégétalisation du site.**

Mme GUIN, riveraine s'interroge sur l'intérêt et le risque de confier la revégétalisation du site à des stagiaires.

La société FULCHIRON précise que le reboisement est confié à l'ONF, avec l'aide de stagiaires de l'IUT de Perpignan sur 5 ans. Le rôle de ces étudiants est de mettre en place et de suivre un protocole qui permet de vérifier et contrôler les effets de l'apport de broyats sur les alvéoles à revégétaliser, toujours sous le contrôle de l'ONF.

L'ONF confirme l'intérêt d'une telle coopération sur un long terme.

L'apport de broyats de déchets verts dans les alvéoles est bénéfique, le taux de réussite est important, malgré quelques échecs dus à la stagnation de l'eau par endroit.

M. RIEU et Mme PERNIN VIDAL ont conscience que la cicatrization et la revégétalisation prennent du temps, mais demandent ce qui peut être fait pour l'accélérer. Mme GUIN demande si un rajout de compost aux broyats ne serait pas bénéfique.

L'ONF précise qu'avec l'expérience, on obtient maintenant une meilleure végétalisation, avec l'apport des broyats et l'utilisation d'espèces plus adaptées (bambous, pins, robiniers et enherbement). L'apport de compost pose un problème car il peut amener sur le site des graines d'espèces exogènes.

Par ailleurs, la déchetterie (qui reçoit des déchets verts locaux) située au pied de la carrière et exploitée par le SICTOMU, ne fait pas de compostage, ce qui obligerait la livraison de compost par camion, avec un impact sur le trafic routier.

Cependant, une expérimentation pourrait être envisagée sur une ou deux alvéoles avec l'apport d'un compost approprié.

Concernant le problème de la stagnation des eaux évoqué, l'ONF cherche des solutions, des mesures de correction avec la société Fulchiron pour drainer et assainir les alvéoles: certaines alvéoles pourraient servir de bassin de rétention, ..... Les solutions ne donnent pas encore entièrement satisfaction, mais ils ont tout de même remarqué que l'apport de broyats améliorerait le système en assainissant les alvéoles.

Des visites à l'intention des membres de la CSSavaient été prévues sur le site en 2020 afin de se rendre compte de la revégétalisation sur le site, mais n'ont pu se tenir à cause de la COVID.

En 2021, une visite sur place sera à nouveau organisée, dans le respect des consignes sanitaires, pour les membres qui le souhaitent, en présence de l'ONF pour constater l'évolution de la végétalisation des alvéoles.

La société Fulchiron proposera deux dates à la préfecture, qui fera suivre aux membres de la CSS...

2- Observations de Monsieur LOONES, concernant le rapport EVADIES sur les poussières:  
(présent lors de la visio conférence mais n'ayant pu s'exprimer à cause d'un problème technique)

*"Le rapport Evadies est très bien fait tant dans sa méthodologie, et moyens mis en oeuvre, néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur l'interprétation des résultats:*

*- l'utilisation des moyennes ou médianes est toujours à prendre avec précaution, et il faut toujours revenir à l'observation de l'ensemble des valeurs. Ici dans les tableaux de moyennes tout va bien, en revanche, si on regarde toutes les valeurs, on voit des pics anormaux. Par exemple, l'analyse faite à l'école de St Victor des Oules en janvier 2020 montre 3j à plus de 50 microg/m<sup>3</sup> de microparticules inhables (PM10) sur 28j. En revanche sur 28j en été 2019, on ne dépasse pas la valeur limite. Question: les 10 autres mois, est on dans la configuration de janv 2020 ou juil 2019?*

*Si on extrapole les valeurs de jan 2020 aux 10 autres mois, on arrive à 36j/an de plus de 50microg/m<sup>3</sup> de PM10, et on dépasserait ainsi les limites réglementaires de 35j par an.*

*Cette hypothèse est sans doute peu probable, mais elle demande à être surveillée!*

*Notre position est de rester très vigilant sur la présence des PM10 sur le site due aux forts vents de la région, et de poursuivre des campagnes d'analyses mais en les allégeant:*

*-les mesures en continu ne sont pas nécessaires, elles sont moins fiables, cela a été bien dit dans le rapport, restons aux mesures gravimétriques.*

*-les mesures de la silice cristalline par DRX n'ont pas montré de risques, elles ne semblent plus nécessaires, peut être ponctuellement de temps à autre.*

*Le rapport dit qu'il 'y a "absence de lien avec l'activité de l'usine ", c'est exact directement, mais inexact indirectement, car c'est bien l'activité qui met le sable à la merci des vents!*

*Les actions entreprises par la société Fulchiron depuis la parution du nouvel AP nous semblent sérieuses et efficaces (aspersions sortie four, arrosages, etc ) , bien montrées par l'inspecteur des installations classées et portent leur fruit. Elles permettent de dire maintenant que l'activité de l'usine n'est pas un facteur supplémentaire de production de PM10. En revanche, le sable est là, et il est clé d'arroser au maximum à chaque fois que c'est possible, les pistes, les endroits de stockages et surtout de végétaliser, végétaliser."*

Mme PERNIN-VIDAL, comme lui, pense qu'il faut continuer à mesurer cette forme de pollution par les poussières qui peut porter préjudice à la santé des populations exposées.

3- Monsieur MAYEUX rappelle l'importance d'avoir une réflexion dès à présent sur l'après exploitation du site notamment aux enjeux de sécurité. Que faire de ce site ?

Une réflexion sur une association avec SMAGE pour travailler sur des solutions concrètes sur la problématique Eau et Revégétalisation sera examinée en 2022.

#### **IV/ Désignation du bureau de la CSS**

La carrière se situant sur le territoire des communes de Vallabrix et de Saint Victor des Oules, les représentants de ces collectivités souhaitent siéger ensemble au sein du bureau.

La commission accepte que les deux communes concernées siègent ensemble au sein du bureau, mais les votes seront adaptés afin que chaque collègue pèse le même poids dans le bureau. L'arrêté préfectoral portant composition de la CSS sera complété en ce sens.

Le bureau de la CSS est donc constitué comme suit:

Collège		Représentants
Etat	1	Le représentant de la préfète du Gard, chef du bureau de l'environnement
Collectivités et EPCI	2	Mesdames Marie-Michèle ALVARO et Odile PERNIN-VIDAL
Riverains associations de protection de l'environnement	1	Monsieur Michel MAYEUX
Exploitants organismes professionnels représentant	1	Monsieur Fabrice FRECHER
Salariés	1	Madame Anaïs LEGROSDIDIER

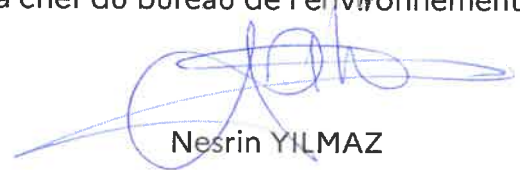
**V/ conclusions :**

Rappel des points ou actions qui restent à préciser ou à recevoir :

A FAIRE	ACTEUR CONCERNE
Se rapprocher de la direction de la biodiversité de la DREAL Occitanie pour obtenir son avis sur l'intégration de la commission de suivi des mesures compensatoires (biodiversité) à la CSS	Préfecture et DREAL UID 30-48
Modifier l'arrêté préfectoral pour préciser la composition du bureau et le nombre de voix de chacun	Préfecture
Proposer 2 dates de visite du site courant 2021	Société Fulchiron

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

La chef du bureau de l'environnement,



Nesrin YILMAZ